

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230104

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Semur en Vallon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation

18 janvier 2023

Date d'affichage

18 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 37

Votants : 41

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

### Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe  
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme GERMAIN Martine  
Mme JUMERT Annie donne pouvoir à PRIEUR Sergine

Mme BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

## OBJET : CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DE SAINT CALAIS CREATION D'UNE ANTENNE A BESSE SUR BRAYE

Vu les statuts communautaires et notamment la compétence « Centre de santé »,

La collectivité étant gestionnaire du centre de santé au sein de la Maison de Santé de Saint Calais, conformément à l'instruction DGOS/PF3/2018/160 du 27 juin 2018, a la possibilité d'ouvrir une antenne rattachée au centre de santé principal.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ENTÉRINER** la création d'une antenne du centre de santé Intercommunal de Saint-Calais à la Maison de Santé de Bessé sur Bray.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 janvier 2023

Le Président,

Michel LEROY

  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES de  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS